

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du 10 décembre 2024***

Le 10 décembre deux mille vingt-quatre, à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre - Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2024.

**Présents** : Xavier Bertrand, Valérie Biégalski, Luc Bouniol-Laffont, François Decoster, Dominique de Font-Réaulx, Laurence des Cars, Sabine Finez, Aline François-Colin, Olivier Gabet, Sandra Guthleben, Jean-Yves Larrouturou, Henri Loyrette, Caroline Meloni, Jean-Paul Mulot, Hilaire Multon, Kim Pham, Mathilde Prost, Lucie Ribeiro, Sylvain Robert, Lorraine Vilain

**Pouvoirs** : Pouvoir de Bertrand Gaume à Sandra Guthleben, Pouvoir de Souraya Noujaïm à Aline François-Colin, Pouvoir de Daniel Percheron à Jean-Yves Larrouturou, Pouvoir de Frédéric Salat-Baroux à Henri Loyrette, Pouvoir d'Ariane Thomas à Olivier Gabet

**Excusés** : Christelle Buissette, Alexandre Cousin, Valérie Cuvillier, Mady Dorchies-Brillon, Bertrand Gaume, Souraya Noujaïm, Daniel Percheron, Frédéric Salat-Baroux, Francis Steinbock, Ariane Thomas

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Annabelle Ténèze, Rémi Maillard, Juliette Barthélémy, Véronique Petitjean, Manon Verdin,

Conseil régional : Audrey Lory, Gaëlle Poulard, Solange Sarrat-Langer,

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Romuald Fiche,

Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Marie-Francine François, Patrice Joosep.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme Sabine Finez est désignée comme secrétaire de séance.

-----

## **MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES PROPOSEES AUX INDIVIDUELS :**

DELIBERATION N° 2024-278

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2013-049 du 4 décembre 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-45 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des publics individuels du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2015-39 du Conseil d'administration du 30 octobre 2015 relative à la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2020-339 du 2 octobre 2020 relative aux noms des programmes d'adhésion,

Vu la délibération n° 2021-248 du 7 décembre 2021 relative à la modification de la grille tarifaire,

### **RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Le musée du Louvre-Lens propose au public individuel des activités et visites variées, animées par son équipe de médiation. Ces activités et visites ont régulièrement évolué depuis l'ouverture, dans leurs formats, leurs durées, les publics ciblés. Des visites et activités en direction des familles et des jeunes enfants ont notamment été fortement développées au cours des dernières années.

En revanche, la grille tarifaire applicable à ces visites et à ces activités est demeurée identique dans sa structuration l'ouverture du musée, et les montants sont restés stables depuis 2016.

La grille tarifaire appliquée au public s'est complexifiée au fil des années afin de s'adapter à l'évolution de l'offre. À titre d'exemple, on comptabilise ainsi 57 tarifs affichés, dont 43 ne sont plus utilisés, et 26 tarifs utilisés, dont 12 n'ont pas fait l'objet d'une délibération (ils sont construits sur un pro-rata temporis des tarifs délibérés pour les activités correspondantes).

A titre d'exemple, la combinaison du pro-rata temporis et des taux de réduction applicables à certains publics conduit ainsi à tarifier un atelier parent-enfant de 45 minutes 1,88 € en tarif réduit.

L'objectif de la présente délibération consiste ainsi d'abord à simplifier la grille tarifaire applicable, en appliquant un tarif basé sur la durée et le type de public concerné par l'activité. Afin d'éviter les problématiques d'arrondis et de rendu de monnaie, il est proposé de tarifier les activités inférieures à une heure sur la base d'un tarif horaire (« 1<sup>e</sup> heure insécable »).

Au-delà de 2 h, la tarification serait également plafonnée à 2 heures, de telle manière à limiter l'augmentation qui résulterait d'une stricte application du tarif horaire.

Par ailleurs, l'ensemble des tarifs réduits serait harmonisé pour représenter 50 % du tarif plein de l'activité correspondante, avec une application selon les catégories reprises en annexe 1.

Elle vise également à tenir compte des retours du public s'agissant des activités supposant un passage dans l'exposition temporaire, en particulier pour les ateliers destinés aux jeunes enfants, pour lesquels un billet d'entrée dans l'exposition temporaire était demandé à l'adulte accompagnant, pour une durée de présence dans l'exposition réduite.

Il est proposé d'autoriser l'entrée dans l'exposition temporaire sans billet supplémentaire pour les participants aux ateliers, pendant la durée de l'atelier et avec l'accompagnement d'un médiateur. En revanche, le billet délivré ne permettrait pas la réentrée dans l'exposition après la fin de l'atelier. Comme aujourd'hui, les visites constituent des services supplémentaires qui sont tarifés en plus du droit d'entrée dans l'exposition, le cas échéant.

Enfin, la refonte de la grille tarifaire a également pour objectif de tenir compte de l'évolution générale des prix, en prévoyant une augmentation d'approximativement de 10 % en moyenne.

Il est donc proposé de fixer les nouveaux tarifs sur les bases suivantes :

Type de public ciblé	Tarif-Horaire Plein	Tarif-Horaire Réduit
Enfant	4,00 €	2,00 €
Participant à une activité Famille (Enfant ou Adulte)	3,00 €	1,50 €
Adulte	7,00 €	3,50 €

Les tarifs seraient construits sur la base des principes supra, et se calculeraient comme suit :

Offre	(Tarif horaire)	Durée	Ancien tarif plein	Nouveau tarif plein	Variation	Condition d'entrée dans l'exposition
Visites-atelier enfants (4-6 ans, 7-12 ans)	4,00 €	01:30	4,50 €	<b>6,00 €</b>	+ 33%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Atelier parents-enfants (2-3 ans)	3,00 €	00:45	2,63 €	<b>3,00 €</b>	+ 14%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Ateliers adultes (à partir de 16 ans)	7,00 €	02:30	10,50 €	<b>14,00 €</b>	+ 33%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Bébé et tout-petits (9 mois à 2 ans, 2-3 ans)	3,00 €	00:30	2,25 €	<b>3,00 €</b>	+ 33%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Visites ludiques Famille (à partir de 4 ans)	3,00 €	01:00	3,00 €	<b>3,00 €</b>	0%	Hors droit d'entrée dans l'exposition (s'il y a lieu)
Visites guidées (à partir de 8 ans)	7,00 €	01:00	6,00 €	<b>7,00 €</b>	+ 17%	Hors droit d'entrée dans l'exposition (s'il y a lieu)

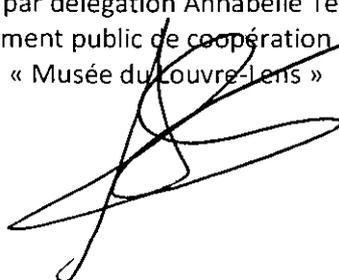
Offre	(Tarif horaire)	Durée	Ancien tarif réduit	Nouveau tarif réduit	Variation	Condition d'entrée dans l'exposition
Visites-atelier enfants (4-6 ans, 7-12 ans)	2,00 €	01:30	1,50 €	<b>3,00 €</b>	+ 100%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Atelier parents-enfants (2-3 ans)	1,50 €	00:45	1,88 €	<b>1,50 €</b>	- 20%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Ateliers adultes (à partir de 16 ans)	3,50 €	02:30	7,00 €	<b>7,00 €</b>	0%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Bébé et tout-petits (9 mois à 2 ans, 2-3 ans)	1,50 €	00:30	1,50 €	<b>1,50 €</b>	0%	Hors réentrée dans l'exposition après l'atelier
Visites ludiques Famille (à partir de 4 ans)	1,50 €	01:00	1,50 €	<b>1,50 €</b>	0%	Hors droit d'entrée dans l'exposition (s'il y a lieu)
Visites guidées (à partir de 8 ans)	3,50 €	01:00	4,00 €	<b>3,50 €</b>	- 13%	Hors droit d'entrée dans l'exposition (s'il y a lieu)

Enfin, il est proposé d'abroger les tarifs prévus pour les cycles d'activité, désormais inusités.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications de la grille tarifaire présentées supra et les catégories de bénéficiaires de tarifs réduits figurant en annexe,
- D'abroger les tarifs antérieurs concernant les activités reprises dans la présente délibération,
- D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 25 mars 2025,
- D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »



## ANNEXE 1 : Bénéficiaires des tarifs réduits par type d'activité

### - **Activités Enfants :**

Responsable de l'enfant Adhérent aux cartes Louvre-Lens (Découverte et Curiosité) dans la limite de 3 enfants

Responsable de l'enfant Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Responsable de l'enfant Bénéficiaire des minima sociaux : RSA, allocation parent isolé, allocation personnalisée d'autonomie, aides sociales de l'État pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Responsable de l'enfant Victime de guerre, personne handicapée civile, titulaire d'une carte d'invalidité

Personnes autorisées sur décision de la Directrice

### - **Activités Adultes :**

Adhérent aux cartes Louvre-Lens (Découverte et Curiosité) dans la limite d'une place par activité  
Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Bénéficiaire des minima sociaux : RSA, allocation parent isolé, allocation personnalisée d'autonomie, aides sociales de l'État pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Victime de guerre, personne handicapée civile, titulaire d'une carte d'invalidité

Jeunes de moins de 25 ans (document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance)

Personnes autorisées sur décision de la Directrice

### - **Activités Familles :**

Adhérent aux cartes Louvre-Lens (Découverte et Curiosité) pour tous les membres de la famille  
Porteurs de chèques vacances

Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Bénéficiaire des minima sociaux : RSA, allocation parent isolé, allocation personnalisée d'autonomie, aides sociales de l'État pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

Victime de guerre, personne handicapée civile, titulaire d'une carte d'invalidité

Personnes autorisées sur décision de la Directrice